

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 07 février 2014 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Daniel Moine, Claude CRANCE, Marie-jo Vergon-Trivaudet, Michel Hummel, Philippe Tisserand, Jean-Luc Royer.

Absents excusés : Philippe Tisserand et Céline Gayet (arrêts maladie).

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume.

Informations

* Nouvelles des absents

Céline Gayet : son état de santé est en nette amélioration, celle-ci continue les séances d'orthophonie.

Philippe Tisserand : est sorti rapidement de l'hôpital, en arrêt pour un mois, a démarré des séances de kinésithérapeute.

Françoise Poirey : calcification en cours mais encore insuffisante. Son arrêt d'activité est prolongé de 15 jours à partir de lundi.

* Départs de feux

Samedi dernier un départ de feux à la fontaine rue de la bascule à été maîtrisé rapidement par un voisin ainsi qu'un autre départ dans la haie de la propriété de M et Mme Varin à proximité de l'abri bus. L'espace de la fontaine rue de la Bascule est dégradé et insalubre.

Depuis l'été dernier quatre départs d'incendie se sont produit sur le territoire de la commune.

* Contrôle des hydrants par les pompiers

Sur les 7 hydrants de la commune, un seul présentait un défaut en raison du manquement de la chaînette de maintien du bouchon. Problème réglé.

Le réservoir de la fontaine Saint Symphorien, ressource de pompage potentielle pour les pompiers, a été déclaré comme non fiable, l'alimentation est eau étant irrégulière.

* Vente de bois

Une vente de bois précieux à eu lieu ce jour à Froidechonche (70), le résultat de la vente n'est pas encore parvenu en mairie.

*** Rythmes scolaires**

Le rectorat à accepté notre proposition d'horaires pour la réforme des rythmes scolaires. L'année 2014/2015 sera une année d'observation.

*** Ventes**

Signature de la vente Herbin chez Maître Meyer a été acté.

Signature prévue le 14 février de la vente de l'acquisition Cusenier à la valeur définie par les domaines.

*** Remplacement de Françoise Poirey**

Notre secrétaire ne reprendra pas à la date initialement prévue le lundi 10 février 2014, son arrêt de travail étant prolongé de 15 jours. Mme Créatin, actuellement en remplacement de Madame Poirey, n'est pas en mesure d'assurer le remplacement pour des raisons personnelles. Le Centre de gestion consulté n'a pas de personnel de remplacement formé pour le canton d'Audeux.

*** Nettoyage du château d'eau**

L'opération annuelle de nettoyage du château d'eau se déroulera le 4 mars 2014.

*** Prélèvement et distribution d'eau**

Janvier 1740m³ prélevés ; 1737 m³ distribués : le fonctionnement est bon.

Sur l'année 2013 : 22 000 m³ prélevés, 21808 m³ distribués, la redevance prélèvement devrait être en baisse. (En 2011 le prélèvement était de 37 000 m³ pour une distribution équivalente à 2013).

*** Travaux mairie**

L'un des associés du cabinet d'architecte M.Vichart est décédé à la suite d'une maladie foudroyante.

La météo favorable a permis un avancement normal du chantier, les charpentiers auront terminés en fin de semaine prochaine.

Les élus ont rencontré des fournisseurs de système de contrôle d'accès afin d'optimiser la gestion des clés et des accès avec une éventuelle possibilité d'étendre ce système au bâtiment 'Centre de vie' lors des futurs travaux de réfection et de mise aux normes.

Une réflexion est en cours sur l'éclairage extérieur du bâtiment et de son environnement.

Un groupe de travail devra définir assez rapidement les besoins en mobilier pour une mise en fabrication par le menuisier et une présentation à la commission d'accessibilité. Une visite de locaux 'accueil' sera faite avec l'architecte.

*** Demande de M et Mme Taubaty**

M et Mme Taubaty habitant 1, rue de Varennes demandent par courrier que le chêne situé vers le rond point des Varennes en limite de leur propriété soit taillé. Ils émettent des craintes sur certaines branches sèches, ainsi qu'un déracinement possible en cas de tempête.

Un contact avec ONF a été pris pour un diagnostic et une rencontre sur le terrain avec M. Taubaty a eu lieu le 21 janvier 2014. M. Devillers, spécialiste des arbres à ONF, juge l'arbre sain et ne présentant pas de risque pour le voisinage, il propose néanmoins une taille des branches mortes risquant de tomber sur le terrain de M et Mme Taubaty et le terrain communal.

Lors de cette rencontre M. Taubaty souhaite la coupe de toutes les branches dépassant sur son terrain. L'ONF considère que cette suggestion provoquerait un déséquilibre de l'arbre et le rendrait beaucoup plus dangereux pour le voisinage.

Après débat sur la demande de Mr et Mme Taubaty considère : compte tenu de l'état sanitaire de l'arbre, de la qualité de l'arbre et de son intégration paysagère, le Conseil Municipal suit la proposition d'ONF c'est à dire la taille des branches mortes sur l'ensemble de l'arbre.

Vote pour à l'unanimité

*** Présentation du diagnostic éclairage**

Ce diagnostic a été réalisé par le cabinet spécialisé Noctabene et financé par la CAGB (dans le cadre de la transition énergétique et accompagné par le conseiller en énergie partagé) avec les communes volontaires.

Cette étude permet de rassembler les informations nécessaires à la connaissance précise, quantitative et qualitative, de l'ensemble du réseau avec l'objectif de proposer des améliorations pour la sécurité, le confort, le contrôle et la maîtrise de l'énergie.

Ce rapport constitue un outil de décision pour la commune, il propose un schéma directeur de rénovation chiffré en investissement et en fonctionnement.

Celui-ci met aussi en évidence les défauts de sécurité pour les usagers et les intervenants, définit les pistes pour des économies de fonctionnement (mode d'allumage, extinction, énergie et maintenance).

Propose de solutions techniques limitant les nuisances lumineuses.

Des actions de sécurisation devront être menées prioritairement sur des armoires de commande, la mise en sécurité de certains ensembles d'éclairage, la réfection des certains câblages pour la sécurité des intervenants.

Les autres interventions basées sur les économies d'énergie ont un retour sur investissement plus long, seul la coupure partielle de nuit aurait un impact économique important.

Exemple : l'extinction des sources lumineuses de 23 h 00 à 6 h 00 générerait une économie de 2 851 € par an, l'investissement nécessaire pour cette mise en place serait de 1 390 €.

*** Délibérations**

*** Chantier des ponts**

L'entreprise Acobat a envoyé la facture définitive des travaux pour les deux ponts, alors que la commune considère que les travaux d'étanchéité ne sont pas terminés. Le règlement définitif interviendra seulement après la procédure de la réception de fin de chantier.

L'entreprise de métallerie Lonchamp a répondu à la demande de devis pour les garde-corps. Le positionnement de ceux-ci permettra une largeur maximale pour le passage des engins agricoles.

Le devis est de 7 128 € ttc pour les deux ponts.

Un devis a été demandé pour une rampe permettant la sécurisation de l'accès à l'aire de jeux de l'école. Devis de 732 € ttc.

Délibération pour accepter les deux devis : vote pour à l'unanimité.

*** Encaissement du remboursement de l'assurance**

Le montant du préjudice lors du cambriolage du 5 décembre au Centre de vie a été de 1 921,14 €, le montant du remboursement par Groupama est de 1 831,36 €. Un premier chèque de 1 590,18 € nous est parvenu, le solde correspondant à la facture du menuisier nous parviendra dès que Groupama aura reçu la facture acquittée.

Délibération pour l'encaissement des deux chèques : vote pour à l'unanimité.

*** Inscription de matériel en investissement**

- Ordinateur
- Appareil photo
- Radio cassette
- Taille haie thermique

Délibération : vote pour à l'unanimité.

*** Ouverture de crédit pour le paiement de factures**

- Atelier du Triangle : 2110 € (pour une facture du solde des honoraires de 2700 €)

Délibération : vote pour à l'unanimité.

*** Travaux mairie subventions et aides**

- Fond d'isolation mairie : autoriser le maire à signer la convention avec la CAGB et la convention pour l'aménagement du Parc de la Lanterne.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

-Création de la fontaine de la Mairie : proposition de participation du Sénateur Humbert sur cet ouvrage après montage du dossier avec le cabinet d'architecte.

Délibération : vote pour à l'unanimité.